AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-9-74 086626

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 26 - 16 Septembre 1974.-

DESHERBAGE DU COLZA D'HIVER

En complément à notre bulletin N° 25 du 3 septembre concernant le désherbage du colza d'hiver, le tableau ci-dessous donne des indications sur les produits utilisables après la levée du colza.

MATIERES ACTIVES SPECIALITES	DOSES MA/HA	OBSERVATIONS
BENZOYL PROP-ETHYL (SUFFIX 20)	1,000 kg	Applicable à partir du début de la montaison du colza. Bonne sélectivité sur colza d'hiver. Anti-folle-avoine spécifique.
CARBETAMIDE (LEGURAME P.M.)	2,000 kg	N'utiliser que la formulation Poudre Mouillable. Traitement d'hiver pendant le repos végétatif même sur sol gelé mais non enneigé. Traitement précoce possible à condition que le colza ait atteint 6 feuilles. Rémanence : 3 mois environ. Action lente. Bon anti-graminées (agrostis, paturin, ray-grass, vulpin, repousses de céréales). En traitement d'hiver, action satisfaisante sur quelques dicotylédones.
DALAPON (nombreuses spécialités)	2,500 kg	Rémanence : 2 mois. Traitement depuis le stade 2-3 feuilles du colza et pendant le stade rosette (en tout cas avant début montaison). Risque de sensibiliser le colza au froid. Efficace uniquement sur graminées (agrostis, vulpin, paturin, folle-avoine d'automne). Contre ray-grass et repousses de céréales, augmenter un peu la dose.
PROPYZAMIDE (KERB 50 W)	0,750 kg	Rémanence : 4 mois environ selon température. Application recommandée au stade 3-4 feuilles du colza. Actif sur agrostis, folle-avoine, vulpin, paturin, ray-grass, repousses de céréales, véroniques, mourons, alchemille.
PROPYZAMIDE + DIURON (KERB ULTRA)	1,200 kg	Application sur colza bien implanté au stade 4-5 feuilles vraies de la culture. Même action que le produit précédent sur graminées adventices. L'adjonction du diuron améliore l'efficacité herbicide sur sanves, ravenelles, matricaires, lorsque celles-ci sont au stade 2-3 feuilles.
T.C.A. (nombreuses spécialités)	8,000 kg	Peut être utilisé en pré-levée à 10 kg. Produit assez peu rémanent, il est applicable lorsque le colza a 3-4 feuilles et sur un sol humide en surface. Efficace sur graminées jeunes (vulpin non tallé).

J. LORQUIN

P. 136

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tordeuse orientale du pêcher :

Le quatrième vol de papillons est en cours ; l'activité sexuelle des insectes est importante et des pontes nombreuses ont été déposées.

En conséquence, dans les vergers de pommiers, poiriers et cognassiers, situés à proximité de vergers de pêchers, il y a lieu de poursuivre la protection en respectant scrupuleusement la législation sur les limites d'emploi (délais de carence) des pesticides avant la récolte.

Appliquer dès réception un traitement :

a) sur les variétés récoltées à partir du 28 septembre avec un produit à base de Mévinphos à 50 grammes de matière active à l'hectolitre ou de Dichlorvos (Nogos) à 125 grammes de matière active à l'hectolitre ;

b) sur les variétés plus tardives, récoltées à partir du 6 octobre, avec l'un des autres produits homologués contre la Tordeuse orientale du pêcher.

- Maladies de conservation des pommes et des poires :

Nous rappelons les termes de notre bulletin N° 24 du 26 août.

En outre, nous signalons aux exportateurs de fruits, sur l'Allemagne fédérale notamment, que ce pays conseille à ses producteurs, pour ne pas dépasser les tolérances en résidus prévues par sa législation, de respecter les délais ci-dessous entre le dernier traitement et la récolte :

- Bénomyl, Thiabendazole : 7 jours.
- Captane . . . .: 3 jours.

Traitement après récolte :

Le traitement des pommes, pour favoriser leur conservation, est autorisé en France avec certaines substances telles que : Bénomyl, Thiabendazole, Etoxyquine.

Toutefois, nous attirons l'attention des producteurs qui envisagent d'exporter en Allemagne fédérale sur le fait qu'aucun de ces produits n'est autorisé dans ce pays dans ces conditions d'emploi.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.